



SARL NORCIA

Société au capital de 10 000 € - RCS TOULON 499 675 486

Siège social : 76 avenue Gambetta 83400 HYERES

Tél : 04 94 00 67 99 - E-mail : hyeresgambetta@lafort.com

HONORAIRES D'AGENCE

Tarifs T.T.C. maximum à compter du 1er janvier 2021

VENTE

Appartements - Maison - Parkings - Terrains

Prix de vente	Honoraires H.T.	Honoraires T.T.C
Inférieur à 50 000 €	5 000,00 €	6 000,00 €
A partir de 50 000 €	8 333,33 €	10 000,00 €
A partir de 150 000 €	10 000,00 €	12 000,00 €
A partir de 170 000 €	10 833,33 €	13 000,00 €
A partir de 200 000 €	11 666 66 €	14 000,00 €
A partir de 250 000 €	12 500,00 €	15 000,00 €
Au-delà de 300 000 €		5% du prix net vendeur

Fonds de commerce	10 % H.T. du montant de la cession avec un minimum de 10 000 € H.T.	
Honoraires de rédaction d'actes charge acquéreur	333,33 €	400,00 €
Dossier d'estimation suivi d'un mandat	Offert	
Dossier d'estimation sans projet de vente	300,00 €	360,00 €

Ces honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat. Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien. Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.

Cas particulier: les honoraires au titre d'un mandat de recherche pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par une autre agence : L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais. Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.

LOCATION

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

Prestations facturées au bailleur	Zone non tendue	Zone tendue
Entremise	200 € T.T.C	200 € T.T.C
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8 €uros/m ²	10 €uros/m ²
Etat des lieux	3 €uros/m ²	3 €uros/m ²

Prestations facturées au locataire	Zone non tendue	Zone tendue
Visite, constitution du dossier et rédaction du bail	8 €uros/m ²	10 €uros/m ²
Etat des lieux	3 €uros/m ²	3 €uros/m ²

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 06/07/1989

Honoraires pour les autres baux	30% HT du loyer annuel, soit 36% TTC répartis pour moitié entre le bailleur et le preneur.
Honoraires d'état des lieux	150 € TTC jusqu'à 2 pièces + 50 € par pièces supplémentaires à la charge du bailleur. Par huissier de justice : Coût de l'huissier, 50% à la charge du preneur, 50 % à la charge du bailleur.

GESTION LOCATIVE

Honoraires de gestion	7 % HT du loyer annuel, soit 8.4 %TTC à la charge du bailleur, payable mensuellement et sur toutes les sommes encaissées.
------------------------------	---

N° TVA intra-communautaire : FR 1349967548600017 - Titre professionnel : Agent Immobilier - Carte professionnelle n° CPI 9101 2016 000 008 916 délivrée par la CCI de TOULON (83000) - Activités : Transaction Gestion - Garantie financière : CEGC 16 rue Hoche - Tour Kupka B - TSA 3999 - 92919 LA DEFENSE CEDEX - Chaque agence est une entité juridiquement et financièrement indépendante.